



Vert Panier

## FICHE D'ADHESION ET CONTRAT D'ENGAGEMENT ANNEE 2016

### LES CONTRACTANTS :

Le présent contrat est passé entre :

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

désigné ci-dessous le consomm'acteur d'une part,

En cas de partage du panier, indiquer

Nom Prénom du co-panier : .....

Et l'association Vert Panier Email : vertpanier@yahoo.fr RIDET 997346.001  
désignée ci-dessous l'association d'autre part,

### OBJET DU CONTRAT :

Vert Panier est une association fonctionnant sur le principe des AMAP.

Il est proposé une distribution hebdomadaire de paniers de légumes, de saison et variés, certifiés Biocalédonia correspondant à la consommation de deux à quatre personnes, ainsi que des œufs. Les produits du Rucher de Sylviane, certifiés Biocalédonia, sont proposés 2 fois par mois (Sylviane prévient la veille par mail de sa présence). Des poulets fermiers sont également proposés chaque mois.

### TERMES DU CONTRAT :

L'adhésion à l'association Vert Panier est obligatoire pour chacun des contractants. Le montant de la cotisation annuelle est de 2500 CFP. Un don peut y être ajouté pour soutenir l'association. Le consomm'acteur s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association et à participer aux distributions selon un planning fixé par le bureau ainsi qu'aux activités proposées par les producteurs au cours de l'année.

L'engagement de l'adhérent est ferme sur chaque période de distribution définie en concertation avec les producteurs. La durée des périodes de distribution est de 5 mois. L'engagement est reconduit tacitement d'une période sur l'autre pour toute l'année 2016, sauf indication contraire de l'une ou l'autre des parties. Si un consomm'acteur souhaite résilier son contrat avant la fin d'une période, il devra trouver un successeur avec l'aide de l'association. Les membres du bureau sont donc autorisés à diffuser en interne les coordonnées d'un contractant.

Le montant du panier hebdomadaire est fixé à 3500 F, pour toute la période de distribution. Le montant des œufs est de 700 F la douzaine. Ces tarifs peuvent subir une augmentation en cours d'année. Chaque consomm'acteur en sera informé avant. Les

produits sont payables d'avance directement auprès des producteurs, Marion PELCERF du *Coteau des Lacs*, Stéphane FARDET des *Poulets bio*.

D'une manière générale, les paniers non retirés à la fin de la distribution ne peuvent pas être réclamés ni faire l'objet d'un remboursement.

Le producteur met des sacs à disposition qu'il convient de ramener à la distribution suivante.

Les distributions auront lieu les **mardis de 17h30 à 18h30** à l'endroit suivant :

Au 15 Promenade Roger Laroque Baie des citrons, à Nouméa.

Les lieux, heures et jours de distribution peuvent être changés en cours d'année. Chaque consomm'acteur sera alors informé en temps utile.

#### **CONTACTS :**

Marion, *productrice (légumes)* : 79.13.79

Anne-Sophie, *présidente* : 71 53 77

Sylviane, *productrice (miel, confiture...)* : 76.48.16

Stéphane, *producteur (œufs, poulets)* : 98.02.55

Claude, *trésorière* : 84.43.14

Fait à Nouméa, le

L'adhérent :

L'association Vert Panier :